

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 26 JUILLET 2023 LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 26 juillet à 19h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC-SUR-GARONNE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: Jeudi 20 Juillet 2023

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Christiane CAZIMAJOU, Didier CAZIMAJOU, Dominique CLAVIER, Bernard DANAY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laëtitia FAUBET, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY.

Absents: Béatrice CARRUESCO (Pouvoir Michel GARAT), Didier CHARLOT, Laurence DUCOS, Patrick EXPERT, Michel LATAPY, Julien LE TACON (Pouvoir François DAURAT), Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Maguy PEYRONNIN (Pouvoir Jean-Patrick SOULÉ), Audrey RAYNAL (Pouvoir Vincent JOINEAU).

Secrétaire de séance: M. Thomas FILLIATRE

N°	DELIBERATIONS	Vote																
1	<p><b>D2023-142: MOBILITE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT SUD-GIRONDE MOBILITES</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE les résultats suivant pour les représentants titulaires au Syndicat Sud-Gironde Mobilités ;</p> <p><u>Représentant Titulaire 1:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>M. Thomas FILLIATRE : 32 voix</li> <li>M. Denis PERNIN : 6 voix</li> <li>Vote Blanc : 1 voix</li> </ul> <p><u>Représentant Titulaire 2:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>M. Alain QUEYRENS : 30 voix</li> <li>M. Denis PERNIN : 9 voix</li> </ul> <p><u>Représentant Titulaire 3:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>M. Jean-Marc DEPUYDT : 30 voix</li> <li>M. Denis PERNIN : 9 voix</li> </ul> <p><u>Représentant Titulaire 4:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>M. Vincent JOINEAU : 28 voix</li> <li>M. Denis PERNIN : 11 voix</li> </ul> <p><u>Représentant Titulaire 5:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>M. Jean-Patrick SOULÉ : 31 voix</li> <li>M. Denis PERNIN : 8 voix</li> </ul> <p><u>Représentant Titulaire 6:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Sylvie PORTA : 22 voix</li> <li>M. Denis PERNIN : 17 voix</li> </ul> <p><u>Représentant Titulaire 7:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>M. Dominique CLAVIER : 25 voix</li> <li>M. Denis PERNIN : 14 voix</li> </ul> <p>DESIGNE les représentants suivants pour siéger au Syndicat Sud-Gironde Mobilités</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>TITULAIRES</th> <th>SUPPLEANTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1- Thomas FILLIATRE</td> <td>1- Denis PERNIN</td> </tr> <tr> <td>2- Alain QUEYRENS</td> <td>2- Didier MOTHES</td> </tr> <tr> <td>3- Jean-Marc DEPUYDT</td> <td>3- Françoise SABATIER-QUEYREL</td> </tr> <tr> <td>4- Vincent JOINEAU</td> <td>4- Philippe BLOCK</td> </tr> <tr> <td>5- Jean-Patrick SOULÉ</td> <td>5- Bernard DREAU</td> </tr> <tr> <td>6- Sylvie PORTA</td> <td>6- François DAURAT</td> </tr> <tr> <td>7- Dominique CLAVIER</td> <td>7- Didier CAZIMAJOU</td> </tr> </tbody> </table>	TITULAIRES	SUPPLEANTS	1- Thomas FILLIATRE	1- Denis PERNIN	2- Alain QUEYRENS	2- Didier MOTHES	3- Jean-Marc DEPUYDT	3- Françoise SABATIER-QUEYREL	4- Vincent JOINEAU	4- Philippe BLOCK	5- Jean-Patrick SOULÉ	5- Bernard DREAU	6- Sylvie PORTA	6- François DAURAT	7- Dominique CLAVIER	7- Didier CAZIMAJOU	<p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 37 Contre : 0</p> <p>Abstention : 2 Daniel BOUCHET André MASSIEU</p>
TITULAIRES	SUPPLEANTS																	
1- Thomas FILLIATRE	1- Denis PERNIN																	
2- Alain QUEYRENS	2- Didier MOTHES																	
3- Jean-Marc DEPUYDT	3- Françoise SABATIER-QUEYREL																	
4- Vincent JOINEAU	4- Philippe BLOCK																	
5- Jean-Patrick SOULÉ	5- Bernard DREAU																	
6- Sylvie PORTA	6- François DAURAT																	
7- Dominique CLAVIER	7- Didier CAZIMAJOU																	

2	<p><b>D2023-143 : ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE le Syndicat Mixte du Sud Gironde à déposer la candidature auprès des services de la Région Nouvelle-Aquitaine ;</p> <p>ACCEPTE la participation financière aux bilans conseils à hauteur de 20% du montant TTC de la prestation ;</p> <p>ACCEPTE la participation financière à la subvention à l'investissement comme défini sur la maquette financière ci-jointe, soit un budget de 45 000€ sur une durée de 3 ans ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente candidature et à son exécution.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 37 Contre : 1 Dominique CLAVIER</p> <p>Abstention : 1 Patricia PEIGNEY</p>																
3	<p><b>D2023-144 : CONVENTION DE CO-ORGANISATION ANNUELLE SAISON 2023/2024 AVEC L'ESPACE CULTUREL LA FORGE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annuelle de co-organisation pour la saison 2023-2024 avec la COMMUNE DE PORTETS et son ESPACE CULTUREL LA FORGE pour un montant prévisionnel en dépenses de 28 719,37 euros et en recettes de 9 080 euros.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 37 Contre : 2 Alain GIROIRE Jean-Marc PELLETANT</p> <p>Abstention : 0</p>																
4	<p><b>D2023-145 : CAHIER DES CHARGES POUR LE DISPOSITIF ECOLE MULTISPORTS</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le cahier des charges de l'école multisports ci-annexé</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 38 Contre : 1 Valérie MENERET</p> <p>Abstention : 0</p>																
5	<p><b>D2023-146 : MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DU POINT LOISIRS ACCUEIL JEUNES, DES ACCUEILS DE LOISIRS ET DE LA CRECHE OCABELOU</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les modifications des règlements intérieurs du PLAJ, des accueils de loisirs et de la Crèche Ocabelou tel qu'annexés ;</p> <p>DECIDE qu'elles seront applicables dès que cette délibération sera exécutoire.</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>																
6	<p><b>D2023-147 : RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LE SERVICE ENFANCE ANIMATION, PETITE ENFANCE ET RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le recours aux contrats d'apprentissage ;</p> <p>APPROUVE à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, les contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="365 1339 1247 1656"> <thead> <tr> <th>Service</th> <th>Nombre de poste</th> <th>Diplôme préparé</th> <th>Durée de la Formation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Enfance Animation</td> <td>1</td> <td>BPJEPS Animation Sociale</td> <td>13 mois, Du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 18 décembre 2024</td> </tr> <tr> <td>Petite Enfance</td> <td>1</td> <td>DE Educateur de Jeunes Enfants</td> <td>3 ans, Du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 30 juin 2026</td> </tr> <tr> <td>Réseau de Lecture Publique</td> <td>1</td> <td>BUT 3<sup>ème</sup> année Information et Communication – Parcours Métiers du livre et du Patrimoine</td> <td>1 an, Du 13 septembre 2023 au 06 septembre 2024</td> </tr> </tbody> </table> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation des Apprentis ;</p> <p>Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès des services de l'Etat, de la région Nouvelle-Aquitaine et du CNFPT les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être accordées dans le cadre de ce contrat d'apprentissage.</p>	Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la Formation	Enfance Animation	1	BPJEPS Animation Sociale	13 mois, Du 1 <sup>er</sup> novembre 2023 au 18 décembre 2024	Petite Enfance	1	DE Educateur de Jeunes Enfants	3 ans, Du 1 <sup>er</sup> septembre 2023 au 30 juin 2026	Réseau de Lecture Publique	1	BUT 3 <sup>ème</sup> année Information et Communication – Parcours Métiers du livre et du Patrimoine	1 an, Du 13 septembre 2023 au 06 septembre 2024	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>
Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la Formation															
Enfance Animation	1	BPJEPS Animation Sociale	13 mois, Du 1 <sup>er</sup> novembre 2023 au 18 décembre 2024															
Petite Enfance	1	DE Educateur de Jeunes Enfants	3 ans, Du 1 <sup>er</sup> septembre 2023 au 30 juin 2026															
Réseau de Lecture Publique	1	BUT 3 <sup>ème</sup> année Information et Communication – Parcours Métiers du livre et du Patrimoine	1 an, Du 13 septembre 2023 au 06 septembre 2024															

7	<p><b>D2023-148 : RECOURS A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE SOUS FORME DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le recours au contrat d'apprentissage ;</p> <p>DECIDE de conclure à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="367 323 1287 449"> <thead> <tr> <th>Service</th> <th>Nombre de poste</th> <th>Diplôme préparé</th> <th>Durée de la Formation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Enfance Animation</td> <td>1</td> <td>BPJEPS APT</td> <td>14 mois, du 1er septembre 2023 au 30 octobre 2024</td> </tr> </tbody> </table> <p>DECIDE de valider le devis proposer en annexe ;</p> <p>DECIDE de signer la convention proposée en annexe, relative à la mise à disposition, par le GEIQ Sport et Animation Nouvelle Aquitaine, d'un jeune en contrat d'apprentissage aux conditions du devis annexé.</p>	Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la Formation	Enfance Animation	1	BPJEPS APT	14 mois, du 1er septembre 2023 au 30 octobre 2024	UNANIMITÉ																			
Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la Formation																										
Enfance Animation	1	BPJEPS APT	14 mois, du 1er septembre 2023 au 30 octobre 2024																										
8	<p><b>D2023-149 : RECOURS AUX CONTRATS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ADOpte la proposition de M. le Président pour le recours à des contrats d'accroissement temporaire d'activité dans les conditions ci-exposées.</p> <p>DECIDE que les dispositions de la présente délibération prendront effet pour les contrats conclus à la rentrée scolaire 2023-2024.</p>	UNANIMITÉ																											
9	<p><b>D2023-150 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS PAR LES COMMUNES MEMBRES DE LA CDC CONVERGENCE GARONNE</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les conventions pour la mise à disposition de personnel pour permettre le fonctionnement des accueils de loisirs de la Communauté de Communes Convergence Garonne conformément au tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="367 1073 1271 1451"> <thead> <tr> <th>Communes</th> <th>Agents</th> <th>Durée de la convention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cérons</td> <td>Buton Delphine</td> <td>01/09/23 au 31/08/24</td> </tr> <tr> <td>Cazaubon Nadia</td> <td>01/09/23 au 31/08/24</td> </tr> <tr> <td>Ricaud Laurine</td> <td>01/09/23 au 31/08/24</td> </tr> <tr> <td>Loupiac</td> <td>Bares Véronique</td> <td>01/09/23 au 31/08/24</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Podensac</td> <td>Archambault Angélique</td> <td>01/09/23 au 31/08/24</td> </tr> <tr> <td>De Sousa Maria</td> <td>01/09/23 au 31/08/24</td> </tr> <tr> <td>Ducouso Mylène</td> <td>01/09/23 au 31/08/24</td> </tr> <tr> <td>Ouchaknou Rachida</td> <td>01/09/23 au 31/08/24</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Portets</td> <td>Garnier David</td> <td>01/09/23 au 31/08/24</td> </tr> <tr> <td>Vaudon Mickaël</td> <td>01/09/23 au 31/08/24</td> </tr> </tbody> </table> <p>AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.</p> <p>INSCRIRE aux budgets 2023 et 2024 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant.</p>	Communes	Agents	Durée de la convention	Cérons	Buton Delphine	01/09/23 au 31/08/24	Cazaubon Nadia	01/09/23 au 31/08/24	Ricaud Laurine	01/09/23 au 31/08/24	Loupiac	Bares Véronique	01/09/23 au 31/08/24	Podensac	Archambault Angélique	01/09/23 au 31/08/24	De Sousa Maria	01/09/23 au 31/08/24	Ducouso Mylène	01/09/23 au 31/08/24	Ouchaknou Rachida	01/09/23 au 31/08/24	Portets	Garnier David	01/09/23 au 31/08/24	Vaudon Mickaël	01/09/23 au 31/08/24	UNANIMITÉ
Communes	Agents	Durée de la convention																											
Cérons	Buton Delphine	01/09/23 au 31/08/24																											
	Cazaubon Nadia	01/09/23 au 31/08/24																											
	Ricaud Laurine	01/09/23 au 31/08/24																											
Loupiac	Bares Véronique	01/09/23 au 31/08/24																											
Podensac	Archambault Angélique	01/09/23 au 31/08/24																											
	De Sousa Maria	01/09/23 au 31/08/24																											
	Ducouso Mylène	01/09/23 au 31/08/24																											
	Ouchaknou Rachida	01/09/23 au 31/08/24																											
Portets	Garnier David	01/09/23 au 31/08/24																											
	Vaudon Mickaël	01/09/23 au 31/08/24																											

10	<p><b>D2023-151 : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ADOPTÉ la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développé pour le budget principal de la communauté de communes à compter du 1er janvier 2024 et de ses budgets annexes soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 66019 : GEMAPI</li> <li>- 66071 : ZA de Coudannes</li> <li>- 66072 : ZA de Coudannes 2</li> </ul> <p>CONSERVE un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.</p>	
11	<p><b>D2023-152 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ 2023M08 AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DU PAYS DE PODENSAC / ILLATS – CERONS</b></p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ATTRIBUE le marché de travaux pour l'aménagement de la zone d'activité du Pays de Podensac / Illats – Cérons à la société COLAS</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché de travaux pour l'aménagement de la zone d'activités du Pays de Podensac / Illats – Cérons avec la société COLAS pour le montant de 338 178,27 euros HT soit 405 813,92 euros TTC.</p>	
Procès-verbal du conseil communautaire du 28 juin 2023		UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h45

Fait à Podensac,  
Le Président,

Signé électroniquement par : Jocelyn Daza  
Date de signature : 28/07/2023  
Qualité : Parapheur Président C.C. Convergence Garonne



MISE EN LIGNE LE : 31 juillet 2023